

LE mag

L'actualité de Charlieu-Belmont Communauté

Juin 2015



Dossier p.4-5-6

La Voie Verte sur de bons rails !

Votre bulletin
est accompagné
du Journal
du Jarnossin



Charlieu-Belmont
COMMUNAUTÉ



Edito

René Valorge
Président de Charlieu-Belmont Communauté

Après le projet de déploiement de la fibre optique présenté dans le mag de décembre dernier, cette publication est pour l'essentiel consacrée au deuxième gros programme d'investissement du mandat, la voie verte. Ce projet en phase d'études, dont nous espérons la réalisation d'une première tranche à mi-mandat, se veut une des portes d'entrée de l'attractivité touristique du territoire. Il doit permettre de renforcer et diversifier l'offre de séjours touristiques et d'attirer de nouveaux publics tout en valorisant nos atouts, le patrimoine bâti, architectural, culturel, les sentiers de randonnée, la mise en valeur des savoir-faire locaux... Le retour d'expérience d'autres territoires en atteste, ce type de projet est vecteur dans le temps aussi, de développement pour les professionnels du tourisme et d'émergence de nouvelles activités, cela n'est pas que symbolique et se traduit par des emplois non délocalisables.

Ainsi, nous maintenons notre volonté de porter des projets en dépit des baisses subies de dotations de l'Etat, dont nous dénonçons la brutalité, et du maquis des réformes institutionnelles en cours qui laissent parfois perplexes sur le devenir de nos collectivités. On peut certes s'indigner, contester, revendiquer, proposer ; c'est ce que nous faisons dans le cadre de nos instances représentatives. Mais en aucun cas on n'a le droit de se résigner et de baisser les bras. Bien au contraire, le contexte plus difficile nous conforte dans l'analyse que nous poursuivons depuis le début du mandat qui nous oblige à "une véritable révolution

culturelle" et à revoir nos pratiques en appliquant tout simplement du bon sens.

Le bon sens, c'est d'abord se recentrer sur ce qui est essentiel et d'intérêt général pour les habitants de notre territoire et leur avenir. C'est ensuite dégager des marges de manœuvre pour investir en maîtrisant au plus juste les dépenses et en optimisant les recettes avec le souci constant de l'équité. Le Vice-Président aux finances explique très bien en pages intérieures ce qui est engagé dans ce sens et qui se poursuivra avec méthode tout au long du mandat. C'est enfin développer des solidarités au sein du bloc intercommunal, nos 25 communes et la communauté, par la démarche de mutualisation engagée là-encore avec méthode dans l'écoute et le respect de chacun. C'est un travail de fourmi, de longue haleine et d'amélioration continue, conduit sans tabou sur les questions de matériels, d'équipements, de personnel, de compétences..., guidé par le seul souci de l'intérêt général et de l'efficience.

Ces démarches poursuivies avec détermination s'appuient sur la conviction de la pertinence de notre territoire et de sa juste dimension pour porter des politiques publiques qui associent efficacité, proximité et juste coût. Ces politiques choisies sont maîtrisées par les élus de terrain que nous sommes et entendons rester.

Sommaire

p. 3

Finances

- Face à la baisse historique des dotations versées par l'Etat et aux transferts de charges nouvelles, notre Communauté ne restera pas spectatrice

p. 4-5-6

DOSSIER - Voie Verte

- Qu'est-ce qu'une Voie Verte ?
- Micro-trottoir : à la rencontre des enfants de l'accueil de loisirs de Charlieu
- Rencontre avec Bruno Bertheliet, Vice-Président en charge du Tourisme et de la Culture
- Premier bilan avec David Delecroix, du Cabinet d'études Secheresse-Consultants
- Interview d'Aurélien Mollard, Directeur de l'Office de Tourisme du Pays de Charlieu-Belmont

p. 7

Environnement

- Des agents au cœur de la vie publique locale : Rencontre avec François Paret, Responsable du service Chemins-Rivières
- L'extension de la redevance incitative

p. 8

Services à la population

- Semaine bleue : création d'un blog par les seniors !
- Espace-Cyber : une nouvelle offre de services pour les professionnels
- Les services et ressources numériques de la Médiathèque intercommunale

p. 9

Economie

- Rencontre avec Geoffrey Maisonhaute, dirigeant de la société Maisonhaute Logistics nouvellement installée à Charlieu
- S'implanter sur Charlieu-Belmont Communauté : de nouvelles disponibilités foncières en zones d'activités

p. 10

Assainissement

- SPANC : Mise en place d'une aide pour la réhabilitation des installations autonomes classées non conformes
- Harmonisation de la compétence "traitement et valorisation des boues"

p. 11

Aménagement et Habitat

- Instruction des permis de construire : création d'un nouveau service commun intercommunal !
- Des aides pour la réhabilitation des logements privés
- Des travaux pour maintenir et rassembler des services de proximité et rénover l'école de musique intercommunale

p. 12

Culture

- Les rendez-vous culturels !

Brève

Problème de distribution du Mag de décembre 2014 !

Nous tenons à vous présenter nos excuses quant aux problèmes de distribution rencontrés lors de la diffusion du précédent Mag. Certains foyers ont reçu tardivement le bulletin intercommunal, d'autres l'ont reçu plusieurs fois avec parfois le calendrier de collecte des déchets ménagers alors qu'ils n'en étaient pas destinataires. Notre prestataire de service, la Poste, responsable, a depuis mis tout en œuvre pour régulariser la situation. Nous espérons que ces désagréments ne se reproduiront pas.

Face à la baisse historique des dotations

versées par l'Etat et aux transferts de charges nouvelles, notre Communauté ne restera pas spectatrice

Pour assainir ses comptes publics, l'Etat a mis en place un véritable plan de redressement qui prévoit notamment de ponctionner fortement les dotations versées aux collectivités locales à partir de l'année 2014 jusqu'en 2017.

Le régime est sévère puisqu'après 3 années de gel (2011/2013), l'Etat réduira ses dotations de 3,67 milliards d'€ chaque année pour atteindre un montant total prélevé sur la période 2014/2017 de 28 milliards d'€ !

Pour notre Communauté de communes, c'est un coup dur car notre dotation globale de fonctionnement (DGF) baissera de près de 9 % dès 2015.

Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat	
DGF 2014	1 780 383 €
DGF 2015	1 621 089 €
PERTE	159 294 €

Explications données par Robert Frachisse, Vice-Président en charge des Finances et du Patrimoine

Parallèlement l'Etat nous transfère des charges nouvelles, sans compensation, comme l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) et la réforme des rythmes scolaires.

Face à cette baisse exceptionnelle des dotations, notre Communauté de communes ne restera pas spectatrice. Elle a réagi immédiatement en prenant des dispositions qui visent à limiter nos dépenses de fonctionnement et à valoriser nos ressources.

1) Limiter nos dépenses de fonctionnement par la recherche de toutes les économies possibles

Depuis 2013, suite à la fusion des 2 Communautés de communes (Pays de Charlieu et Canton de Belmont) et pour réaliser des économies, tous les contrats et conventions de la Communauté de communes sont progressivement renégociés (exemple : les contrats d'assurances, l'entretien des systèmes de chauffage et des VMC...).

Avec le concours du Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire, de nombreuses mesures sont prises pour économiser l'énergie. Un diagnostic précis du chauffage et de la luminosité au siège, Place de la Bouverie à Charlieu, va permettre de réaliser de nombreux aménagements peu onéreux (avec un rapide retour sur investissement). Le personnel de la Communauté participe aussi activement à cette recherche d'économies. La fermeture provisoire de l'ancien siège à Belmont et le regroupement des agents dans le bâtiment "Enfance Jeunesse" contribue à la baisse de la facture énergétique. De même, suite à des travaux, des Certificats d'Economies d'Energie ont été obtenus (près de 9.000 € obtenus en 2014 et 2015). Enfin pour faire face à la baisse de nos dotations, des manifestations importantes comme le festival de l'Enfance Jeunesse et Loire en Fête, ont été abandonnées.

Au total, pour l'année 2015, notre collectivité devrait réaliser plus de 100.000 € d'économies grâce à ces premières mesures.

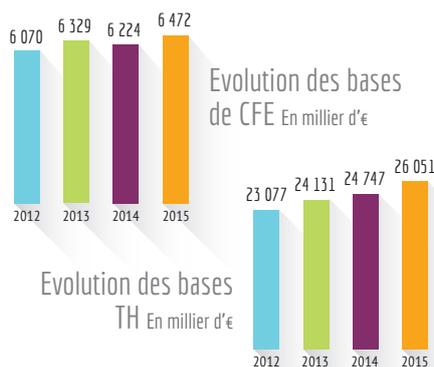
Parallèlement à ce souci permanent de limiter nos dépenses de fonctionnement, il convient de valoriser nos ressources fiscales et financières.

2) Valoriser nos ressources fiscales et financières

Pour dégager une marge d'autofinancement suffisante et limiter ainsi le recours systématique à l'emprunt, il faut tout d'abord **améliorer notre capacité fiscale en valorisant nos bases d'imposition**. Or, les produits fiscaux perçus par la Communauté de communes sont calculés à partir des bases des 25 communes qui composent le territoire intercommunal.

Les destinées des communes et de l'intercommunalité sont ainsi liées. Plus les bases des 25 communes sont importantes plus leur produit augmente et plus notre produit intercommunal en bénéficie (taxe d'habitation notamment).

C'est dans cette optique qu'il a été suggéré aux communes de revoir leurs valeurs locatives (la plupart datent de 1970 !) mais uniquement pour les bases qui paraissent manifestement sous évaluées. Il ne s'agit pas de faire établir des redressements par les services fiscaux mais bien d'une simple remise à plat pour certaines valeurs locatives dans le but d'une **meilleure équité fiscale** (ce qui n'est pas payé par les uns est forcément payé par les autres...).



Les bases de la Cotisation Foncière des Entreprises (+ 3,97%) et celles de la Taxe d'Habitation (+ 2,15%) sont en progression sensible en 2015. Malgré une légère baisse des bases de CFE en 2014, la progression de nos bases est très régulière durant les années 2012 à 2015.

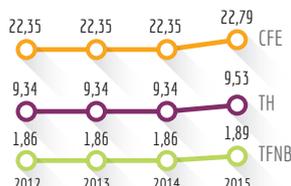
Une autre marge de manœuvre se situe dans le niveau des taux d'imposition.

Les taux d'imposition de l'intercommunalité sont stables jusqu'en 2015 où ils augmentent de 2%.

Ils restent cependant très inférieurs aux taux des autres intercommunalités du département :

- Les taux de la Cotisation Foncière des Entreprises varient entre 22,79 % et 28,81 % pour l'intercommunalité la plus imposée,
- Les taux d'imposition de la Taxe d'Habitation varient entre 8,02% et 11,09% (une seule intercommunalité présente un taux d'imposition inférieur au nôtre...).

Evolution des Taux d'imposition



Le produit fiscal : la résultante du niveau des bases et des taux d'imposition

Le produit fiscal est égal aux bases de la communauté multipliées par les taux d'imposition.

Il devrait progresser fortement en 2015 pour plusieurs raisons : la revalorisation des bases entreprise par plusieurs communes en 2014 (et 2015), l'actualisation des valeurs locatives décidée par l'Etat (+0,90% en 2015) et la hausse des taux d'imposition décidée par le Conseil Communautaire de mars dernier (+2%).

La troisième et dernière marge de manœuvre fiscale consiste à revoir la politique des allègements fiscaux.

Ils sont relativement limités pour ce qui concerne notre intercommunalité : abattement de 2% pour les habitants qui sont en résidence principale et allègement de 5% pour les personnes de condition modeste. Mais la valorisation de nos ressources financières nécessite **une étude approfondie de la fiscalité** non seulement de l'intercommunalité mais **également des 25 communes** de Charlieu-Belmont Communauté car nos intérêts sont de plus en plus liés à travers notamment un fonds de péréquation.

C'est dans ce but qu'une **mission est en cours** pour, dans un premier temps, rassembler les données fiscales et financières des 25 communes et de la Communauté de communes, réaliser les premières analyses et simulations et préparer ainsi, dans un second temps, une analyse stratégique plus complète.

3) Réduire nos dépenses et optimiser nos ressources pour financer plusieurs programmes conséquents

La recherche permanente d'économies et la valorisation de nos ressources devraient nous permettre non seulement de compenser les baisses de dotations de l'Etat mais également d'autofinancer partiellement nos projets d'investissement.

Principaux projets récents et en cours :

Mise en place du Très Haut Débit	7.500.000 €
Réalisation d'une voie verte	1.300.000 €
Construction de 3 ateliers partagés - sur la zone de Belmont-de-la-Loire	1.200.000 €
Aménagement d'une Maison des Services et Rénovation de l'Ecole de Musique	1.100.000 €



La Voie Verte sur de bons rails !



Dans le cadre de sa compétence tourisme, et en complément de la voie verte qui sera aménagée par le Conseil Départemental de la Loire entre Saint-Pierre-la-Noaille et Roanne*, Charlieu-Belmont Communauté a lancé une étude de faisabilité afin d'étudier et de chiffrer l'aménagement du tronçon entre Charlieu et Pouilly-sous-Charlieu par l'ancienne voie ferrée.

Cette étude, démarrée en janvier dernier, sera conduite à une échelle plus large afin d'intégrer, à plus long terme, un possible aménagement de la voie ferrée jusqu'à Saint-Denis-de-Cabanne à l'Est mais aussi jusqu'à Vougy au Sud.

* Par l'ancienne voie ferrée depuis Saint-Pierre-la-Noaille jusqu'à Pouilly-sous-Charlieu, puis par le chemin de halage du canal de Roanne à Digoin jusqu'à Roanne (tracé en violet sur la carte).

Qu'est-ce qu'une voie verte ?

Une voie verte est une voie en site propre exclusivement dédiée à la circulation des modes non motorisés, c'est-à-dire les cyclistes, les piétons, les rollers et les personnes à mobilité réduite. Seuls les véhicules d'entretien et les véhicules de secours peuvent y avoir accès. Concrètement, une voie verte, c'est un espace de circulation, des équipements de confort (aires de pique-nique, bancs...), des points d'accès (parkings d'accueil), des services, de la valorisation paysagère, patrimoniale et environnementale, des liaisons vers les sites et autres équipements touristiques du territoire. C'est aussi une dorsale sur laquelle se greffent des boucles de découverte du territoire, empruntant principalement des petites routes.



Micro-trottoir : A la rencontre des enfants de l'accueil de loisirs de Charlieu

Balisées, sécurisées et réservées aux véhicules non motorisés, les voies vertes sont particulièrement appréciées des familles car elles offrent la possibilité de se promener ou de faire du sport à pied, à vélo, à roller... Bruno Berthelier, Vice-Président de Charlieu-Belmont Communauté, en charge du Tourisme et de la Culture, est allé à la rencontre des enfants de l'accueil de loisirs de Charlieu pour échanger et recueillir les sentiments de ces derniers quant au projet d'implantation de la future voie verte. Florilège de quelques réponses aux questions suivantes : qu'est ce qu'une voie verte ? Que peut-on faire sur une voie verte ? Avez-vous déjà utilisé une voie verte ?

"C'est une rue où les vélos peuvent passer en sécurité" Bastien

"Elle se situe sur l'ancienne voie ferrée" Antonin

"Des fois, pour pas se faire écraser, il faut aller sur la voie verte" Nicolas

"On peut soit utiliser un vélo, soit une trottinette ou des rollers" Sarah

"On peut se promener sur la voie verte en marchant" Maceo

"On peut courir en toute sécurité" Jonathan

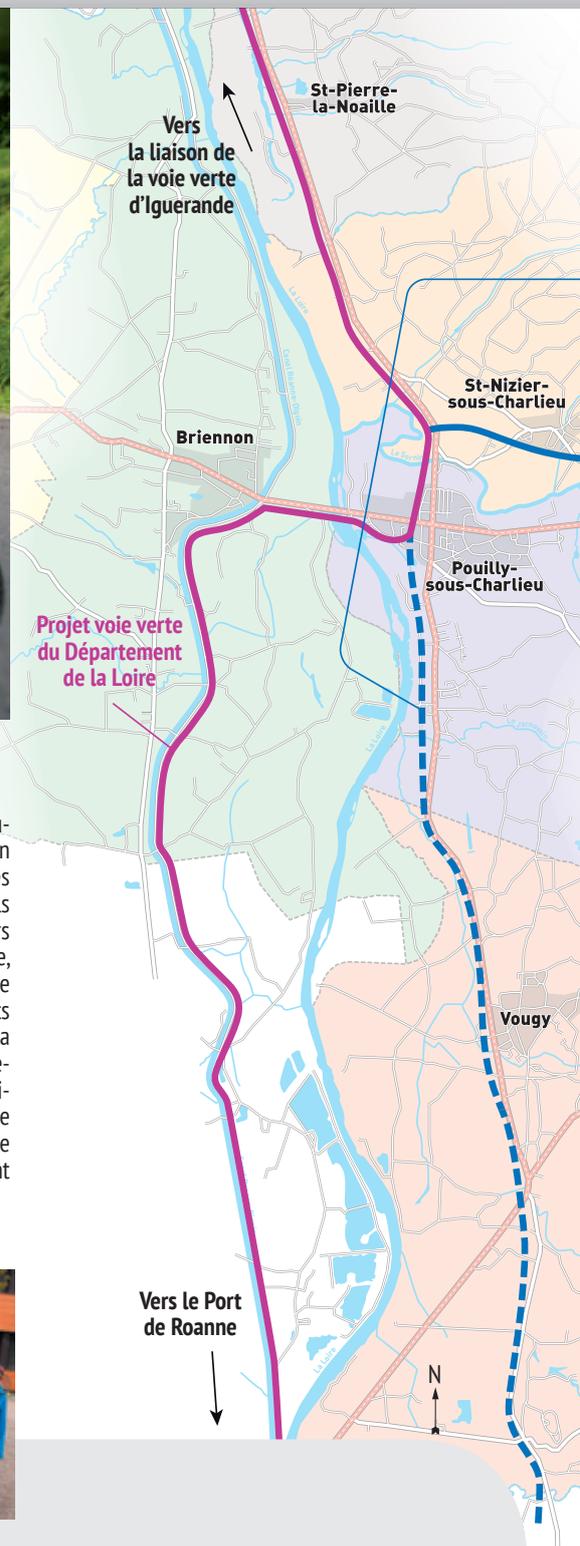
"On peut faire du skate" Dorian

"On peut se déplacer en toute sécurité" Emilien

"J'y vais souvent et j'utilise celle d'Iguerande parce que c'est la plus proche et la seule que je connais" Kilian

"Moi je serai content quand la voie verte sera à Charlieu, comme ça ça permet de ne pas prendre la voiture et d'y aller en vélo, donc c'est économique et c'est bien aussi bien pour la planète !" Adrien

"On pourra faire de la trottinette et du roller plus souvent et ça nous permet de ne pas user de l'essence pour rien" Jonathan



Tronçons concernés par l'étude de Charlieu-Belmont Communauté

Charlieu / St-Denis-de-Cabanne

Pouilly / Charlieu

Pouilly / Vougy



Regards croisés

Rencontre avec Bruno Berthelier

Vice-Président en charge du Tourisme et de la Culture

Avec le déploiement de la fibre optique, l'aménagement d'une voie verte est l'autre dossier phare du mandat pour Charlieu-Belmont Communauté. Quel est l'enjeu de ce projet pour le territoire ?

Il s'agit effectivement d'un projet stratégique majeur, qui est l'objet de discussions depuis de nombreuses années et qui vient de rentrer dans sa phase opérationnelle avec le lancement d'une étude de faisabilité. C'est une avancée importante pour ce dossier qui, je le rappelle, est lié à celui initié par le Département consistant à prolonger la voie verte venant d'Iguerande jusqu'à Roanne en passant par Pouilly-sous-Charlieu et Briennon. Les enjeux de ce projet sont multiples, en particulier pour tous les habitants de notre territoire puisque cette voie verte va offrir un véritable lieu de vie, agréable, convivial et gratuit. Je pense que ce dernier point est à souligner car de nos jours, les équipements permettant à une famille de passer une excellente journée, gratuitement et en toute sécurité, sont des plus rares. L'autre enjeu est bien sûr de développer une offre touristique de qualité autour des modes de déplacements doux et ainsi de valoriser la renommée et l'image de notre territoire. Il faut considérer la voie verte comme une attraction, une "porte d'entrée" permettant de découvrir toutes les richesses de notre Communauté de communes. Ce sont bien toutes les communes qui vont bénéficier de l'attractivité générée par cette voie verte, non pas uniquement celles qui sont effectivement traversées. Nous avons la chance d'avoir des chemins de randonnée de qualité et il est impératif qu'à l'avenir, ces derniers soient intégrés à ce projet afin de jouer un rôle dans le développement économique et la diversification des activités touristiques, et ainsi augmenter la durée de séjour des visiteurs. La voie verte est en ce sens un projet ambitieux et structurant grâce auquel nous allons être en mesure de créer un véritable attrait touristique et bénéficier de retombées économiques.

Charlieu-Belmont Communauté a réussi à convaincre les élus de Roannais Agglomération de s'associer à l'étude de faisabilité en cours de réalisation...

Oui car notre volonté est, à plus long terme, de réfléchir à un tracé qui irait de Pouilly-sous-Charlieu à Vougy et qui continuerait jusqu'à Perreux et Le Coteau afin de créer une boucle de 30 km, complètement au projet du Conseil Départemental de la Loire. Ce projet doit fédérer l'ensemble du Roannais afin de renforcer l'attractivité de toute notre région.

L'aménagement d'une voie verte est un projet financièrement important. A combien se porte la somme investie à ce jour ?

Deux investissements ont été réalisés : l'étude pour un montant de près de 30 000 € et l'acquisition des parcelles à RFF (Réseau Ferré de France) entre St-Nizier-sous-Charlieu (depuis le croisement avec la RD482) jusqu'à Charlieu (au croisement avec la RD4) comprenant le démantèlement et la dépollution des voies ferrées pour près de 175 000 €. Tous ces investissements bénéficient de subventions du Département et de la Région (dans le cadre du contrat de Pays Roannais) à déduire de ces montants. Concernant le montant total des coûts des travaux d'aménagement, la phase 3 de l'étude va permettre d'établir un chiffre précis, avec un rendu prévu pour l'automne. Les élus de chaque commune seront tenus informés des avancées de ce dossier et une réunion publique sera organisée d'ici la fin de l'année afin de présenter plus en détail les résultats de l'étude de faisabilité, les coûts estimés et de répondre aux questions des administrés. Comme avec chaque projet porté par Charlieu-Belmont Communauté, la volonté est d'associer et d'impliquer l'ensemble des administrés de manière à ce que chacun puisse s'approprier cet équipement et en être les ambassadeurs.

Est-il possible d'avoir un calendrier précis ?

Un nombre important d'incertitudes fait qu'il est encore prématuré d'avoir une date précise. Nous savons toutefois que le Conseil Départemental a la volonté de terminer la partie allant d'Iguerande à Pouilly-sous-Charlieu pour l'été 2017. En ce qui nous concerne, nous aimerions entamer les travaux dès 2016 afin d'ouvrir le tronçon allant de Charlieu à Pouilly-sous-Charlieu peu de temps après cette date. Maintenant ce calendrier va dépendre des conclusions de la phase 3 de l'étude, de nos possibilités financières et des nouvelles subventions que nous pourrions obtenir, du Département, de la Région et même de l'Europe. Je peux néanmoins garantir que nous faisons notre maximum pour que le projet avance vite et bien.



L'ancienne voie ferrée démantelée à St-Nizier-sous-Charlieu



Exemple d'ouvrage hydraulique (caniveau) présent le long de la voie à St-Nizier-sous-Charlieu



La voie verte à Iguerande

Sortie d'une carte touristique !

Pour profiter pleinement cet été des curiosités qui font toute la richesse de notre territoire, Charlieu-Belmont Communauté, en partenariat avec l'Office de Tourisme du Pays de Charlieu-Belmont et les communes membres, a édité une carte touristique.

Vous y découvrirez notamment tous les sites touristiques et culturels, les parcours découverte, les loisirs et activités, ... mais aussi de nombreuses informations pratiques.

Nous remercions particulièrement tous les acteurs économiques du territoire qui ont contribué à l'édition de ce document grâce à leur emplacement publicitaire.

Disponible à l'Office de Tourisme

Place St Philibert 42190 Charlieu

Tél : 04 77 60 12 42

Email : contact@charlieubelmont-tourisme.com

<http://www.charlieubelmont-tourisme.com>

Regards croisés

Premier bilan avec David Delecroix du Cabinet d'études Secheresse-Consultants



Basé à Néons-sur-Creuse dans le département de l'Indre et spécialisé sur l'ensemble des problématiques du tourisme et des loisirs en milieu rural, le cabinet d'études Secheresse-Consultants s'est vu confier par Charlieu-Belmont Communauté, la réalisation d'une étude de faisabilité relative à l'aménagement de la voie verte. Fin avril a été présenté le rendu de la première phase.

En quoi consiste exactement cette étude et quel en est son déroulement ?

Les objectifs sont multiples. Tout d'abord, vérifier la faisabilité du projet de voie verte entre Vougy et St-Denis-de-Cabanne et sa pertinence au regard des enjeux territoriaux, de l'état des infrastructures, de la situation foncière, de la capacité financière des maîtres d'ouvrages et des financeurs potentiels et des retombées prévisibles sur les plans touristiques et économiques. Ensuite, définir le positionnement touristique et les conditions de la mise en tourisme de la voie verte, et enfin, estimer les coûts d'aménagement et d'entretien de cet équipement pour définir les modalités de mise en œuvre. L'étude se divise en trois phases. La première a consisté à réaliser un état des lieux du délaissé ferroviaire, la seconde va permettre de définir les enjeux d'aménagement. Il s'agit là de déterminer qui seront les utilisateurs, de les quantifier afin d'avoir une idée des retombées mais aussi de connaître leurs attentes de manière à proposer une offre qui soit cohérente. Enfin, la dernière phase, qui sera restituée fin septembre prochain, aura pour objectif de déterminer précisément les aménagements à réaliser, de chiffrer leurs coûts et d'établir le phasage des travaux à mener jusqu'à la mise en tourisme de la voie verte.

La phase 1 de l'étude vous a permis de vous familiariser avec le tracé de la voie verte.

Comment le qualifieriez-vous ?

Basé sur l'ancienne ligne de chemin de fer, ce tracé traverse deux entités géographiques bien distinctes : le Pays de Charlieu et la plaine du Roannais. Entre coteaux et plaine, il offre une succession d'ambiances variées. Le premier tronçon, de St-Denis-de-Cabanne à Pouilly-sous-Charlieu, offre de belles vues de la vallée du Sornin et surtout de nombreux sites patrimoniaux. Le tronçon qui part en direction de Vougy offre lui un environnement naturel qualitatif et remarquable. Cette étude a permis de recenser 78 ouvrages sur le tracé, essentiellement hydrauliques, et d'identifier cinq intersections routières dangereuses pour les utilisateurs. Quatre d'entre elles vont devoir être sécurisées et une évitée, celle sur la RD482 à Vougy, car elle est difficilement sécurisable.

Quelles sont les principales conclusions à retenir de cette première phase d'étude ?

D'une manière générale, sur un plan technique, il n'existe aucun obstacle fort à l'aménagement de cette voie verte. L'assiette ferroviaire et les ouvrages sont en plutôt bon état et compatibles avec cet objectif. Concernant le point noir qu'est l'intersection avec la RD482 à Vougy, nous recommandons la mise en place d'un tracé alternatif pour trouver des conditions de franchissement plus favorables au niveau du giratoire des Trois Moineaux. Cette solution doit faire l'objet de concertation avec le Conseil Départemental de la Loire. Autre conclusion importante, celle de prévoir un

lien vers le centre-ville de Charlieu afin de permettre un accès sécurisé au patrimoine remarquable (centre historique, abbaye), aux services, aux commerces et aux lieux d'hébergement tels que le camping par exemple. Ce sont des atouts indéniables pour les utilisateurs mais qui se situent à 250 mètres de la voie verte. Il faut donc impérativement les rendre accessibles. Enfin, nous avons d'ores et déjà identifiés sept sites possibles pour la création d'aires d'accueil, réparties entre St-Denis-de-Cabanne, Charlieu, St-Nizier-sous-Charlieu, Pouilly-sous-Charlieu et Vougy.

Quelles sont vos préconisations à court terme ?

Il est important de sécuriser l'ensemble de l'itinéraire et d'en interdire l'accès au public en attendant que les travaux soient réalisés. En effet, les dégradations liées au démantèlement de la ligne et en particulier celles qui ont affecté les ouvrages, peuvent être sources de danger pour le public. De plus, il est important de protéger ces ouvrages qui, au fil du temps, se sont détériorés. Nous préconisons aussi de lutter préalablement contre la végétation afin que son développement soit maîtrisé et n'entraîne pas de dégradations au niveau de la structure de la voie. Enfin, sur un plan paysager, plusieurs actions sont à envisager afin de valoriser les deux grandes entités paysagères que sont la vallée du Sornin et la vallée de la Loire. Par exemple, dégager les points de vue majeurs donnant sur le paysage environnant, ou bien encore créer des plantations, là où elles n'existent pas, pour bien dissocier la voie verte et les espaces urbains voire périurbains peu qualitatifs.

Regards croisés

Interview d'Aurélien Mollard Directeur de l'Office de Tourisme du Pays de Charlieu-Belmont



Aurélien Mollard dirige l'Office de Tourisme du Pays de Charlieu-Belmont. Dans le cadre de ses fonctions, il suit avec grande attention et accompagne le dossier de la voie verte.

Existe-t-il une complémentarité entre le projet porté par Charlieu-Belmont Communauté et celui initié par le Département ?

Oui, les deux sont complémentaires et ceci à plusieurs niveaux. Alors que l'itinéraire du tracé du Département passe en bordure occidentale de notre territoire, celui porté par Charlieu-Belmont Communauté va lui orienter une partie des flux à l'intérieur des terres, notamment en passant par Charlieu. Ceci va permettre d'offrir du lien entre les sites et les activités touristiques entre Briennon, St Nizier-sous-Charlieu et Charlieu, de proposer une richesse paysagère et environnementale supplémentaire et bien évidemment d'espérer des retombées économiques étant donné la présence de commerces et de services à proximité de cet itinéraire.

Que sait-on sur les utilisateurs d'une voie verte ?

En termes d'usage, une voie verte s'adresse principalement aux cyclistes, puis aux marcheurs et aux adeptes du roller. La voie verte reste avant tout un lieu de promenade et de détente. Au niveau de la typologie de la clientèle, les locaux sont les utilisateurs majoritaires. Viennent ensuite les excursionnistes qui sont là pour une demi-journée voire une journée, qui peuvent consommer mais ne sollicitent pas d'hébergement. Enfin, il y a les touristes qui ont eux recours à un hébergement pour au moins une nuit.

Quelles retombées peut-on attendre du développement de ces deux voies vertes ?

Elles sont multiples, directes et indirectes, et variables en fonction du type de clientèle. Pour les locaux, l'atout est avant tout une amélioration du cadre de vie puisqu'elles vont permettre à toutes les générations de s'y retrouver et de s'y promener en toute sécurité. Ce sont des espaces de convivialité et d'échanges, qui incitent à la pratique d'activités physiques et qui sont porteuses de développement durable en favorisant

les modes de déplacements doux. Les retombées seront aussi économiques, vis-à-vis des consommations effectuées par les excursionnistes et surtout les touristes en séjour. Au niveau des attentes touristiques, cette nouvelle offre est très intéressante car elle va permettre d'attirer de nouvelles clientèles, d'allonger la durée des séjours et de développer l'image et la notoriété de notre territoire.

Est-il possible de faire une estimation chiffrée de ces retombées potentielles ?

Beaucoup de voies vertes existent en France et du coup nous avons l'avantage de pouvoir disposer de données existantes, permettant de faire des comparaisons. Par exemple, nous savons qu'il y a eu plus de 30 000 passages (données à nuancer car double compte possible) à Iguerande l'an dernier. Une chose est sûre, toutes les études montrent que le développement d'une voie verte a toujours un impact positif pour le territoire concerné. Les retombées dépendront bien évidemment de l'offre apportée autour de cet équipement. Plus il y aura d'aménagements complémentaires et d'inter-connectivités avec d'autres itinéraires, plus l'intérêt sera important.

Des agents au cœur de la vie publique locale

Rencontre avec François Paret

Responsable du service Chemins-Rivières



Quel est votre parcours ?

Mes origines sont stéphanoises. Titulaire d'un BTS Gestion et protection des milieux, j'ai voulu travailler dans un métier de passion : une activité liée à la nature. D'abord interprète nature dans le Parc du Vercors, j'ai ensuite travaillé sur un projet pour le tourisme pêche en Pyrénées Orientales. Mes missions terminées, j'ai candidaté au poste de responsable des travaux d'environnement et d'insertion au sein de l'ex Communauté de communes du Pays de Charlieu. Cela fait maintenant 20 ans que je suis ici.

Quelles sont vos missions ?

Depuis 2000, la politique environnementale sur les milieux aquatiques s'est développée avec la signature du premier contrat de restauration du Jarnossin et du Programme Bords de Loire en Roannais. En parallèle, les élus ont valorisé le territoire à travers les chemins de randonnée. Nous sommes donc passés à deux équipes de cinq personnes dont six en insertion. Chaque équipe est spécialisée : l'une est chargée de restaurer le Jarnossin, l'autre d'entretenir les chemins de randonnée et les Bords de Loire.

Mon rôle est de coordonner le travail des équipes sur le terrain en m'appuyant sur les chefs d'équipe et de suivre les dossiers financiers et administratifs. En 20 ans, mes fonctions ont évolué : je suis passé d'un travail de terrain à des missions de gestion et de conduite de projets.

Pourquoi lier l'insertion à l'environnement ?

La politique de préservation de l'environnement s'est imposée aux collectivités. Pour mener à bien les différents programmes d'actions, le choix s'est orienté sur la mise en place d'un dispositif d'insertion initié par le Conseil Départemental de la Loire et la Région Rhône-Alpes. Aujourd'hui, reconnue Atelier Chantier d'Insertion, la collectivité a su faire évoluer les compétences et la technicité des personnes employées en contrat aidé. Pour accompagner ces personnes en difficulté par rapport à l'emploi, à la santé ou porteuses de handicap, la collectivité s'appuie sur l'association ELLIPPS. Ce partenaire local assure un suivi personnalisé et travaille avec chaque agent sur un projet professionnel en vue d'une réinsertion.

Quels sont les projets pour le service Chemins-Rivières ?

Depuis la fusion de 2013 et la naissance de Charlieu-Belmont Communauté, le territoire compte désormais plus de 400 km de chemins de randonnée. Nous allons vers une refonte de ces chemins, avec de nouveaux itinéraires et une cohérence entre les différents circuits.

Nous aurons aussi à suivre, sur le plan technique, l'entretien de la future voie verte, étudiée entre Charlieu et Pouilly-sous-Charlieu sur l'ancienne voie ferrée. Le type d'aménagement pourrait être celui d'un développement doux, récréatif et tout public.

La collectivité enfin poursuivra sa politique liée à la protection des milieux aquatiques à travers un nouveau contrat sur le Jarnossin, un futur programme Bords de Loire et son partenariat financier aux différents contrats de rivière du Sornin (SYMISOA), du Rhins Rodon Trambouzan (SYRRTA) et du Renaison Oudan Theyssonne Maltaverne (Roannaise de l'Eau).

L'extension de la redevance incitative

Des précisions apportées par Henri Grosdenis, Vice-Président en charge des Déchets Ménagers.

Charlieu-Belmont Communauté étend la Redevance Générale Incitative sur les 9 communes du secteur de Belmont-de-la-Loire.

Pourquoi instaurer une redevance Incitative ?

Tout d'abord pour homogénéiser la compétence "gestion des déchets ménagers" sur le nouveau périmètre intercommunal.

Ce mode de tarification permettra également de respecter les obligations du Grenelle de l'environnement : mettre en place une tarification incitative avant 2015, réduire la production d'ordures ménagères de 7% par habitant sur 5 ans et augmenter les quantités d'emballages recyclés de 65 à 75%.

Il s'agit aussi d'inciter au tri, au compostage et de maîtriser les coûts du service face à l'augmentation des coûts de traitement des ordures ménagères non triées.



Les enquêteurs

Enfin, à travers ce dispositif, des bacs homologués pucés seront mis à disposition des usagers améliorant ainsi les conditions de collecte.

Quel est le calendrier de mise en œuvre ?

Depuis avril, une enquête de dotation a été lancée dans chaque commune et auprès de chaque producteur de déchets (ménages, professionnels). Les données seront traitées cet été pour qu'à partir d'octobre prochain, la distribution des bacs ait lieu.

L'année 2016 sera consacrée à la validation des nouveaux circuits de collecte. Les usagers devront se servir de leur nouveau bac. Ils recevront leur redevance comme les années précédentes en deux fois : un 1^{er} acompte en avril et le solde en novembre.

En parallèle, Charlieu-Belmont Communauté enverra une facture redevance incitative dite "à blanc" qui correspondra au nombre de levées réalisées entre le

1^{er} janvier 2016 et la date d'envoi de la facture à blanc. Cette facture à blanc ne sera pas à régler. Ce document permet simplement d'informer chaque usager sur le nouveau dispositif qui sera opérationnel au 1^{er} janvier 2017.

Quelles sont les modalités de distribution des bacs ?

Dans l'esprit de diminuer les coûts, le service déchets organisera des permanences dans les communes pour mettre les bacs à disposition. Des livraisons à domicile seront également possibles. Pour toutes informations complémentaires, un accueil est à votre disposition à l'espace interservices de la Communauté à Belmont-de-la-Loire les mercredis et vendredis de 9h à 12h et 13h à 17h30.

Contact

Tél. : 04 77 62 98 19



Semaine bleue

Création d'un blog par les seniors !

Le bleu, symbole de sagesse et de plénitude, est la couleur associée aux retraités et aux personnes âgées pour la semaine nationale qui leur est dédiée et qui se tiendra cette année du 12 au 18 octobre.

Les structures d'accueil pour personnes âgées du territoire, en partenariat avec Charlieu-Belmont Communauté, participent activement, et ce depuis de nombreuses années, à l'organisation annuelle d'un projet pour leurs résidents durant cette semaine thématique. Des animations variées, contenant toujours un lien avec les nouvelles technologies, ont ainsi pu être réalisées.

Forts de cette expérience et désireux d'aller toujours plus loin, les partenaires ont choisi cette année d'appréhender l'avancée en âge de leurs résidents comme une opportunité et une chance de mieux s'investir dans la vie sociale et culturelle de leur territoire intercommunal.

Dans ce cadre, des sorties sont organisées pour créer du lien entre les résidents des différentes structures et pour éveiller la curiosité de ces mêmes résidents aux spécificités du territoire.

Les groupes visiteront tout d'abord la ville de Charlieu, avec l'Office de Tourisme ; puis ils rencontreront le personnel de la médiathèque pour une visite des locaux et un temps de lecture ; et enfin ils assisteront à une séance cinématographique au Cinéma Les Halles.

Toutes ces rencontres seront valorisées par la création d'une gazette numérique sur Internet, où les structures, accompagnées par l'Espace Cyber de Charlieu-Belmont Communauté, mettront en ligne les témoignages, les explications ainsi que les films et les photos de leurs résidents. Ce blog fera l'objet d'une présentation aux différentes structures et à leurs résidents au cours d'un après-midi détente à la Petite Provence, à Charlieu, en novembre prochain.

Espace Cyber

Une nouvelle offre de services pour les professionnels



Pour répondre davantage aux attentes des publics, et notamment des professionnels, l'offre de services de l'Espace Cyber évolue. Partenaire du Conseil Régional, l'Espace Cyber délivre désormais le "Pass Numérique". Ce dispositif, entièrement financé par la Région Rhône-Alpes, permet aux acteurs économiques et porteurs de projet qui le souhaitent de développer leur culture numérique en participant gratuitement à un parcours de 10h articulé autour de 4 grands thèmes : Gérer son identité numérique et protéger sa vie privée - Accéder à l'information, savoir la vérifier et la produire - Mener des démarches avec les administrations, échanger avec les collectivités et l'Etat - Contribuer au développement du lien social local.

Egalement, en termes de pratique numérique cette fois, l'Espace Cyber met en place, le temps de midi ou en soirée, des ateliers informatiques dédiés aux professionnels, sur les réseaux sociaux, la création d'un blog ou encore certains logiciels gratuits de gestion de clients. L'Espace Cyber est à l'écoute des besoins des acteurs économiques.

Si vous souhaitez participer à ces ateliers, n'hésitez pas à contacter Amandine CARTET

Tél : 06 81 85 23 91

Email : espacecyber@charlieubelmont.com

Les services et ressources numériques de la médiathèque intercommunale

À l'heure où internet multiplie les possibilités d'accès à la culture et à l'information, les bibliothèques évoluent et s'adaptent aux nouvelles pratiques. Elles mettent à disposition du public des ordinateurs, elles facilitent la vie des usagers grâce à leurs sites web, elles proposent de nouvelles ressources en ligne.

Même si le livre papier a encore de beaux jours devant lui, l'offre culturelle se décline aujourd'hui de manière dématérialisée.

1) Les services sur place :

4 ordinateurs à disposition du public

- Accès gratuit à Internet, par tranche de 30 mn, sans rendez-vous.
- Accès aux catalogues de la Médiathèque Intercommunale et de la Médiathèque Départementale : collections permanentes de 20 000 livres, magazines, livres audio, CD, CD-ROM et DVD, accès à plus de 400 000 documents supplémentaires qui circulent dans les bibliothèques-relais de la Loire.
- En projet pour 2015 : pour compléter l'offre sur place, la Médiathèque sera bientôt équipée d'une zone d'accès Wifi. Les visiteurs qui souhaitent utiliser leurs propres ordinateurs ou tablettes dans les locaux le pourront. Il est également envisagé de mettre à disposition deux tablettes, pour multiplier les accès à internet ou permettre l'utilisation d'applications sélectionnées.

2) Les services à distance :

En vous connectant sur le site de la Médiathèque, vous pouvez :

- consulter le catalogue et connaître les dernières nouveautés mises en rayon,
- suivre l'actualité de la Médiathèque, les animations, les sélections thématiques,
- réserver des livres, livres-audio, CD, DVD,
- prolonger la durée de vos emprunts (livres uniquement),
- poster des commentaires.

<http://bibpayscharlieu.dnsalias.net>



3) Nouvelles ressources numériques en ligne

La Médiathèque départementale de la Loire, qui soutient l'action de 270 bibliothèques, a décidé de financer l'accès à certaines ressources numériques pour tous les adhérents des bibliothèques du réseau. Il vous suffit donc de vous rendre dans une des 20 bibliothèques de Charlieu-Belmont Communauté, pour obtenir l'ouverture d'un compte, et accéder ainsi à de la formation à distance, à plus de 450 magazines et journaux en ligne et à la sélection musicale de la Cité de la musique !

Rendez-vous sur www.loire-mediathèque.fr

Infos pratiques

Horaires d'été / juillet août :

Mercredi et samedi 9h30 - 12h30

Vendredi 13h-18h30

Médiathèque Intercommunale

Place St-Philibert - 42190 Charlieu

Tél. : 04 77 60 17 49

Email : mediathèque@charlieubelmont.com



Rencontre avec Geoffrey Maisonhoute

Dirigeant de la société Maisonhoute Logistics nouvellement installée à Charlieu



En novembre dernier, les sociétés Maisonhoute Alain Transports et Maisonhoute Logistics se sont implantées sur le territoire de Charlieu-Belmont, en investissant le site autrefois occupé par l'entreprise Coquet. Un choix stratégique pour ce groupe qui, depuis 25 ans, évolue dans les domaines du transport national et international et de la logistique de courte ou longue durée. Rencontre avec l'un des dirigeants, Geoffrey Maisonhoute, gérant de la société Maisonhoute Logistics.

Pouvez-vous nous présenter brièvement le parcours du groupe ?

Tout a démarré à Roanne en 1990 avec la création par mon père Alain Maisonhoute d'une société de transport de marchandises générales sur l'axe Lyon-Paris.

Celle-ci s'est développée avec une flotte de semi-remorques et des entrepôts qui ont évolué au fil des ans. En 2008, mon frère Jordan et moi, tous deux issus d'un cursus universitaire dans le monde du transport, avons intégré la société et choisi de diversifier son activité avec une ouverture sur l'international, avec de l'affrètement et de la logistique, pointue et personnalisée. Ces deux services complémentaires apportent ainsi à nos clients une offre globale compétitive.

Quelle était la motivation derrière votre implantation à Charlieu ?

Plusieurs raisons ont motivé notre choix, à commencer par la configuration fonctionnelle des bâtiments existants. Celle-ci est très intéressante puisque tout était déjà en place avec notamment une quinzaine de quais, une station de lavage, une cuve à gasoil et une partie logistique de 2 000 m² qui nous permet d'accroître notre surface logistique totale. La situation géographique est aussi intéressante en raison de la proximité avec la RN7 et du fait que nous nous rapprochons de nos clients sur le territoire et en Bourgogne. Enfin, l'aspect financier a aussi joué avec des **taxes locales moins importantes que sur Roannais Agglomération** qui nous permettent de réaliser des économies au niveau de nos charges.

Comment se porte le groupe ?

Il est en bonne santé avec un effectif de 45 salariés répartis dans les deux sociétés et un chiffre d'affaires en légère progression en 2014 qui s'élève à 9 M€. Du côté des perspectives, notre volonté est de continuer à développer la logistique en proposant à nos clients un service taillé sur mesure, en parfaite adéquation avec leurs besoins et attentes. Dans le climat actuel de rigueur économique, il y a une vraie volonté de la part de nos clients d'externaliser et de confier la gestion des flux et de stockage de leurs produits à un prestataire spécialisé. Ceci leur permet de maîtriser leurs coûts logistiques.

Qui sont vos clients ?

Si au niveau des transports notre clientèle est éparpillée dans toute la France, celle concernant la logistique est très locale, regroupée essentiellement sur le bassin Roannais et allant jusqu'au Lyonnais. Nos clients sont issus des secteurs de la sidérurgie, de l'agro-alimentaire, de l'électroménager, du plastique, de la papeterie et de la presse et de la manufacture de pneus.

Contact : Maisonhoute Transports

Tél. : 04 77 71 50 46

Email : contact@transports-maisonhoute.fr

S'implanter sur Charlieu-Belmont Communauté

De nouvelles disponibilités foncières en zones d'activités

Charlieu-Belmont Communauté a réalisé ces dernières années d'importants investissements notamment pour effectuer des travaux d'extension sur les différentes Zones d'Activités Intercommunales. Ces aménagements offrent désormais de nouvelles opportunités à la fois pour les entreprises désireuses de développer leur activité mais aussi pour les porteurs de projet à la recherche d'un site pour s'implanter.

L'aménagement le plus récent de la zone des Beluzes à Pouilly-sous-Charlieu (cf. plan) confirme la priorité établie lors du plan de mandat de l'équipe, en place depuis maintenant un an, celle de l'emploi.

Malgré la crise économique, qui rend la dynamique plus délicate, la Communauté de communauté investit pour mettre à disposition des espaces d'activités alliant qualité environnementale et paysagère (label qualité Loire) et prix attractifs (entre 13 et 18€HT/m² en fonction des zones).

De plus, ces réserves foncières (plus de 10 ha disponibles) situées sur les axes structurants de notre territoire seront toutes desservies par la fibre optique d'ici 2019. Ce vaste chantier, qui représente un coût d'infrastructure considérable pour notre collectivité, va apporter de nombreux avantages pour les acteurs économiques notamment : réaliser des gains de productivité concrets (téléchargements en très haut débit jusqu'à 100 Mbits/s contre 22 Mbits/s pour l'ADSL 2+) ou encore fiabiliser l'ensemble du processus de communication au sein de l'entreprise (emailing, téléphonie, wifi...) mais également avec les clients et fournisseurs (visioconférence, échanges de

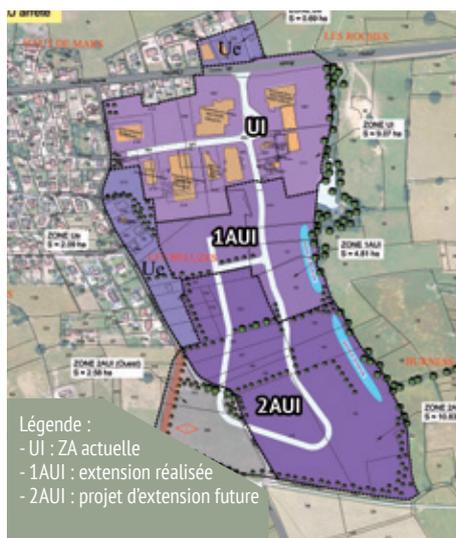
données...). La fibre optique, infrastructure pérenne et moderne, permettra aux entrepreneurs de notre territoire d'être autant compétitifs sur le marché que certaines entreprises situées dans des secteurs urbains avec en prime une qualité de vie que propose notre territoire rural.

Le service économie de Charlieu-Belmont Communauté peut vous accompagner dans la recherche de terrain pour votre projet d'entreprise.

Contact : Candice Friedenberg

Tél. : 04 77 69 36 13 ou 06 81 03 78 44

Email : candice.friedenberg@charlieubelmont.com



ZA du Pilon à Cuinzier : 6272m²



ZA des Quatre Vents à Belmont-de-la-Loire : un atelier partagé de 177m² disponible à la location



ZA du Brionnais à Charlieu : 1,2 ha

SPANC Mise en place d'une aide pour la réhabilitation des installations autonomes classées non conformes

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif poursuit sa mission de diagnostic des installations d'assainissement autonome sur le territoire intercommunal. A la fin de l'été 2015, près de 95% des habitations concernées sur le périmètre intercommunal auront reçu la visite d'un des deux techniciens. A ce stade de l'avancement des missions du SPANC, deux actions vont alors être engagées :



Filter planté de roseaux

L'accompagnement et le contrôle des travaux de réhabilitation :

Suite au diagnostic initial, certaines installations ont été classées non-conformes avec obligation de travaux dans les 4 ans suivant le passage du technicien car elles sont à l'origine d'un risque sanitaire ou environnemental. Dans ce cadre là, et selon certains critères d'éligibilité*, Charlieu-Belmont Communauté a signé une convention financière avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Les propriétaires concernés pourront bénéficier d'une aide de 50% d'un montant de travaux plafonné à 8 000 € TTC pour la réhabilitation de leur système d'assainissement autonome.

Concernant les réhabilitations ou les installations neuves ne rentrant pas dans le cadre de la subvention, le propriétaire doit utiliser le protocole officiel qui nécessite une demande de conception implantation et un contrôle de réalisation sur site. Un appui technique lors des différentes phases de travaux est bien évidemment apporté par le SPANC.

(*) Liste non exhaustive : installation réalisée avant le 09/10/2009, propriétaire de l'habitation avant le 1^{er}/01/2011, travaux réalisés par une entreprise, étude de filière réalisée par un bureau d'études,...

L'achèvement des derniers contrôles de diagnostics :

Le protocole de mise en demeure des personnes qui n'ont pas pu être contrôlées pour diverses raisons qui ne sont pas imputables au SPANC sera mis en fonctionnement afin d'atteindre les 100% de réalisation de l'état des lieux initial. Pour rappel, après deux visites non honorées, le SPANC peut faire appel à une commission de conciliation et demander le paiement d'une amende qui s'élève à 2 fois le montant de la redevance. Le pouvoir de police spécifique du Maire peut être utilisé aussi bien pour la réalisation du diagnostic que pour la réalisation de travaux nécessaires au rétablissement de la salubrité publique et environnementale.

Pour plus d'informations, contacter les techniciens du SPANC

Tél. : 04 77 69 36 16 ou 04 77 69 36 18

Email : spanc@charlieubelmont.com

Harmonisation de la compétence "traitement et valorisation des boues"

Suite à la fusion des Communautés de communes de Charlieu et de Belmont au 1^{er} janvier 2013, un travail d'harmonisation des compétences intercommunales a dû être entrepris pour répondre aux exigences réglementaires. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2015, Charlieu-Belmont Communauté a harmonisé ses compétences de manière à homogénéiser son fonctionnement à tout le territoire. La compétence "traitement et valorisation des boues" existante du côté de l'ex Communauté de communes du Pays de Charlieu a été étendue aux communes de l'ex Communauté de communes de Belmont.

Un travail de récolte des données a été nécessaire et une nouvelle organisation a dû être trouvée afin d'élargir le périmètre de la compétence.

L'extension du périmètre et l'effet de mutualisation généré depuis la mise en place de cette compétence ont permis de faire des économies substantielles sur le traitement et la valorisation des boues.

Ceci a permis au conseil communautaire du 19 février 2015 de voter une redevance de 9,10 € en part fixe et 0,1929 € en part variable. Les tarifs sont en forte baisse pour les usagers puisqu'à titre d'exemple pour une consommation moyenne de 72 m³ (consommation moyenne du territoire intercommunal) la somme supportée par le foyer passera de 39,26 € à 22,99 € (-43%). Pour les usagers de l'ex Communauté de communes de Belmont, ils pourront voir apparaître une nouvelle ligne sur leur facture d'eau correspondant à ce service géré désormais par la Communauté de communes en lieu et place des communes.



Unité de traitement des boues intercommunales



Valorisation des boues par épandage

Instruction des permis de construire

Création d'un nouveau service commun intercommunal !

Face au retrait annoncé de la DDT (Direction Départementale des Territoires) en matière d'instruction des actes liés à l'Application du Droit des Sols (ADS), Charliu-Belmont Communauté a créé, depuis le 1^{er} juin, un service communautaire d'instruction des autorisations du droit des sols - permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable... - auquel les communes dotées d'un document d'urbanisme - Carte Communale, Plan Local d'Urbanisme ou Plan d'Occupation des Sols-ont adhéré.

A ce jour, la Communauté de communes assure désormais l'instruction des dossiers de 16 communes : Belmont-de-la-Loire, La Bénisson-Dieu, Briennon, Le Cergne, Chandon, Charliu, La Gresle, Jarnosse, Nandax, Pouilly-sous-Charliu, St-Denis-de-Cabanne, St-Hilaire-sous-Charliu, St-Nizier-sous-Charliu, St-Pierre-la-Noaille, Sévelinges et Vougy. Les 9 autres, soumises au Règlement National de l'Urbanisme, dépendent toujours des services de l'Etat. En moyenne, 500 actes sont délivrés chaque année.

Cette nouvelle organisation locale de l'instruction, qui repose sur 2 agents à temps partiel et l'ensemble des secrétaires de mairies, toutes formées, ne change rien pour le pétitionnaire : le Maire reste le

décisionnaire et le signataire des autorisations d'urbanisme sur sa commune et la mairie reste le point d'accueil et de renseignement pour les usagers.

Ce service, fruit d'une logique de mutualisation des compétences au service des communes et des habitants, vient renforcer le rôle de conseils techniques et réglementaires de la Communauté de communes pour la qualité des travaux au même titre que le SPANC.

Permanences architecte conseil

Dans cette même logique, la Communauté accueille les permanences gratuites de l'architecte conseil, missionné par le département de la Loire, le 3^{ème} lundi de chaque mois à Charliu de 10h à 12h et à Belmont-de-la-Loire de 14h à 17h. Si vous êtes intéressé, contactez le 04 77 69 03 06.

Des aides pour la réhabilitation des logements privés

Le Conseil Départemental, en partenariat avec Charliu-Belmont Communauté et 11 autres Communautés de communes du département, a décidé de renforcer la politique d'intervention sur le parc de logements privés des collectivités via la mise en place du PIG (Programme d'Intérêt Général) Habitat.

Ce nouveau dispositif est centré sur les priorités nationales définies par l'Etat et l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat).

Il permet de mobiliser les moyens financiers destinés à la réhabilitation des logements privés et de lutter contre la précarité liée au logement.

La Communauté a ainsi décidé d'engager 44 000 €/an sur 3 ans.

Dans ce cadre une permanence a été mise en place à Charliu-Belmont Communauté :

le 2^{ème} mercredi du mois de 14h à 16h.

Vous pouvez également contacter le PACT Loire

Tél. : 04 77 43 08 80
2 rue Aristide Briand et de la Paix
42000 St Etienne



Des travaux

Pour maintenir et rassembler des services de proximité et rénover l'école de musique intercommunale

Depuis plusieurs années, les élus du territoire étaient confrontés à des demandes de plus en plus pressantes en termes de lieu d'accueil culturel (école de musique intercommunale aux locaux désuets, Espace Cyber sans lieu fixe) mais aussi en termes de lieu d'accueil pour maintenir des services de proximité (permanences CPAM, Pôle Emploi, ASOIE, ELLIPPS, Mission Locale du Roannais, ou encore les assistantes sociales de la CARSAT ou du Conseil Départemental).

Face à ce constat, et propriétaire de toute l'aile gauche de l'ancien hôpital de Charliu, Charliu-Belmont Communauté a décidé de rénover ce bâtiment afin d'y accueillir dans de bonnes conditions de nombreux services à destination de sa population. Jusqu'à présent, l'école de musique utilisait une partie non rénovée de cette aile, des aménagements avaient été réalisés pour accueillir un espace médico-social ainsi que le Relais Assistants Maternels (RAM).

En 2013, Charliu-Belmont Communauté a confié la maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecte Hiatus de Roanne. Une des difficultés a été de s'adapter aux conditions imposées par l'Architecte des Bâtiments de France, car le bâtiment est situé dans un secteur historique protégé. Cette situation n'a pas permis

d'augmenter la surface des locaux, ni de modifier les ouvertures. Cependant, l'intérieur a été complètement transformé pour l'école de musique, remodelé pour l'espace médico-social et conservé en l'état pour le RAM dont seule la façade sera reprise.

L'école de musique sera composée au rez-de-chaussée d'une grande salle de répétition et à l'étage de 5 ateliers individuels entièrement insonorisés. Nul doute que les utilisateurs sauront apprécier ce bel outil que la Communauté de communes mettra à leur disposition et que de nombreux nouveaux élèves viendront ainsi rejoindre l'école de musique intercommunale.

L'espace médico-social, qui s'apparentera désormais davantage à une maison des services, accueillera comme à présent les services sociaux du Conseil Départemental, la Mission Locale et l'ASOIE. D'autres permanences rejoindront aussi le bâtiment, telles que la CPAM et la CARSAT, Pôle Emploi, ELLIPPS, l'Entraide Sociale, l'UDAF, Liens en Roannais, etc.... L'Espace Cyber de Charliu-Belmont Communauté viendra également s'y implanter pour dispenser les initiations qui ont lieu actuellement au siège de la collectivité.

Si la situation de ces locaux n'est pas parfaite, notamment en termes de stationnement, il sera plus aisé

de trouver tous les services regroupés en un seul et même lieu. De même, l'accessibilité sera possible pour tous, avec la mise en place d'un ascenseur desservant les différents niveaux. Les jours et heures des permanences seront largement diffusés lors de la mise en service du bâtiment à l'automne prochain.

Coût des travaux et financement :

Etat	188 387 €
Région Rhône-Alpes	150 000 €
Département de la Loire	180 000 €
Autofinancement Charliu-Belmont Communauté	423 548 €
TOTAL HT	941 935 €

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

ASOIE : Association Solidarité pour l'Orientement l'Insertion et l'Emploi

ELLIPPS : Espace Local de Lutte contre l'Illettrisme et de Promotion Professionnelle et Sociale

UDAF : Union Départementale des Associations Familiales

Les rendez-vous culturels !



L'affaire du prieuré

Les Nocturnes de l'Abbaye

Grand spectacle son et lumière déambulatoire qui permet de faire découvrir 3 sites de l'Abbaye. Avec la complicité des Dames de la Tour et dans une mise en scène d'Alexandre Dufaux.

Lieu : Abbaye Bénédictine de Charlieu

Du 24 juillet au 21 août 2015
et le 12 septembre 2015 en soirée

Tarif : 9 €

Tarif réduit : 5 €

Contact et renseignements :
Office de Tourisme du Pays de Charlieu-Belmont
04 77 60 12 42
nocturne-de-charlieu.wix.com



Y'a de la joie ! Les années 40

6^{ème} édition Festival Paroles Paysannes

Création qui mêle chansons rétro et théâtre dans l'ambiance et l'atmosphère des années 40 dans le monde rural. Intrigues et quiproquos, manigance et amourette, humour et satire seront au rendez-vous pour vous divertir ! En première partie : repas et animations.

Adaptation et mise en scène : Alexandre Dufaux

Lieu : Grand Couvert de St-Hilaire-sous-Charlieu

Du 18 au 30 août 2015 en soirée

Tarif : 13 €

Tarif réduit : 11 €

Tarif enfant de 6 à 16 ans inclus : 8 €

Contact et renseignements : Colette Lebeau
04 77 60 38 71 ou 07 81 80 28 56



Les Féries

2^{ème} édition Festival de l'humour

Durant quatre jours, le Festival de l'humour investit la salle des Halles à Charlieu avec plusieurs artistes et têtes d'affiches : Fabienne Durand, Tex, Delphine Delepaut, Albert Meslay, Cie Ad'hoc, Philippe Marshal, Yann Stotz et Cécile Giroud, les frères brothers.

Lieu : Salle des Halles à Charlieu

Du 8 au 11 octobre 2015

Tarif : Pass 4 jours : 40 €

Entrée 1 soir : 18 €

Tarif réduit : 10 €

Contact et renseignements : MJC de Charlieu
04 77 60 05 97



Retrouvez le détail du programme culturel téléchargeable sur notre site Internet www.charlieubelmont.com

ou à l'Office de Tourisme du Pays de Charlieu-Belmont

Tél. : 04 77 60 12 42 - Email : contact@charlieubelmont-tourisme.com

Pensez à covoiturer pour vos sorties culturelles !

Avec la plateforme de covoiturage du Conseil Départemental de la Loire : www.covoiturage-loire.fr, c'est désormais possible en quelques clics !

Pensez vert, pensez collectif ! Une solution conviviale, économique et écologique pour se déplacer !



Pour suivre toute l'actualité de Charlieu-Belmont Communauté, inscrivez-vous à notre lettre d'information - diffusée 2 fois par an en mars et septembre - sur notre site Internet.

Et suivez nous sur les réseaux sociaux !